

CADASTRE

REMANIEMENT DU CADASTRE DE REDON

AVIS AUX PROPRIÉTAIRES FONCIERS

Mesdames et Messieurs les propriétaires fonciers possédant des immeubles sur le territoire de la commune de REDON sont informés que le remaniement du cadastre y sera entrepris à partir du mois de décembre 2013. La procédure est importante et se poursuivra sur une période de deux ans environ.

Cinq géomètres de la Brigade Régionale Foncière de Rennes, titulaires d'une autorisation préfectorale, seront présents sur la commune pendant toute la durée des travaux. Ils réaliseront un levé complet ou partiel des propriétés sur le terrain, afin de placer de façon fiable les limites de propriété.

Les propriétaires fonciers sont instamment invités :

- à fournir aux géomètres chargés des travaux toutes indications propres à faciliter l'identification et la délimitation de leurs propriétés et à leur communiquer les plans qu'ils possèdent ;
- à les accompagner sur le terrain lors des opérations de reconnaissance ou de délimitation des propriétés dont le déroulement leur sera indiqué, dans la commune de REDON, par une carte du territoire placardée à la mairie et, dans les communes limitrophes, par voie d'affiches.

Le Maire,